

Divulgation des transferts de maisons mobiles non inscrits au registre foncier

Loi concernant les droits sur les mutations immobilières
(RLRQ, chapitre D-15.1)

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA TRANSACTION

Adresse		Nature des biens mobiliers si inclus (meubles ou autres)	
Matricule		Valeur des biens mobiliers ci-inclus	
Date de la vente		Existe-t-il un lien entre les parties?	
Prix déclaré		Si oui, de quel lien s'agit-il?	

IDENTIFICATION DU CÉDANT (VENDEUR)

Nom (1)		Nom (2)	
Prénom		Prénom	
Adresse de résidence principale		Adresse de résidence principale	
Adresse de correspondance si différente		Adresse de correspondance si différente	

IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE (ACHETEUR)

Nom (1)		Nom (2)	
Prénom		Prénom	
Adresse de résidence principale		Adresse de résidence principale	
Adresse de correspondance si différente		Adresse de correspondance si différente	

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Mention(s) dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble
Montant de la contrepartie :
Montant constituant la base d'imposition :
Montant du droit de mutation :
Numéro de l'article de Loi pour l'exonération (si applicable) :

DOCUMENTS À FOURNIR

L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble ET du bail de location de terrain si applicable.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

CERTIFICATIONS ET COORDONNÉES

Je certifie que les renseignements inscrits sur le présent formulaire sont véridiques

Signature de l'acheteur :	Date
Téléphone :	Courriel :